

Note D'orientation Sur L'égalité Des Sexes Dans le Cadre de la REDD+



P R O G R A M M E ONU-REDD



Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+) dans les pays en développement. Le Programme a été lancé en 2008 et se fonde sur le pouvoir fédérateur et l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Programme ONU-REDD appuie les processus REDD+ pilotés par les pays et promeut la participation informée et constructive de toutes les parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des autres communautés tributaires des forêts, dans la mise en œuvre de la REDD+ aux niveaux national et international.

Novembre 2013

Crédits photo - Couverture: ©IFAD/Mount Kenya East Pilot Project

Note D'orientation Sur L'égalité Des Sexes Dans le Cadre de la REDD+



REMERCIEMENTS

Cette note d'orientation est le fruit de la collaboration et du soutien d'un grand nombre de parties prenantes impliquées dans les processus de préparation à la REDD+ et les initiatives sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Nous remercions sincèrement les participants à la session d'information sur l'égalité des sexes organisée le 25 octobre 2012 lors de la 9ème réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, tenue à Brazzaville, République du Congo. Nous souhaitons également exprimer notre profonde reconnaissance envers les participants à la séance d'information et de partage des connaissances tenue lors de la 10ème réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD organisée à Lombok, Indonésie, le 25 juin 2013. Venant d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, les nombreux participants, parmi lesquels des représentants gouvernementaux, de la société civile et des organismes des Nations Unies, ont activement contribué à ces réunions en partageant leurs expériences de terrain et en présentant leurs précieuses observations et suggestions sur la manière d'intégrer les questions liées à l'égalité des sexes dans les processus REDD+ et ainsi renforcer leur efficacité et durabilité. La présente note d'orientation s'appuie sur les contributions à ces débats comme sur les enseignements fournis par les pays partenaires du programme ONU-REDD et tirés des expériences de terrain les plus significatives.

Nous tenons également à adresser nos remerciements et à témoigner notre extrême reconnaissance à l'ensemble du personnel des trois organismes du Programme ONU-REDD (FAO, PNUD et PNUE) qui ont apporté une contribution constructive et significative tout au long du processus de révision. Ce document a été élaboré par le Groupe de l'environnement et de l'énergie, le Groupe chargé des questions de genre, relevant tous deux du PNUD, et la consultante Jaime Webbe.

Tous les pays engagés dans la REDD+ sont invités à utiliser cette note et à communiquer leurs remarques et commentaires au programme ONU-REDD. Tout commentaire, apport ou suggestion peut être adressé à un-redd@un-redd.org.

Nous sommes enthousiastes à l'idée de prolonger les débats sur la meilleure façon de garantir les processus REDD+ favorisant l'égalité des sexes, dans la perspective de résultats et de processus efficaces et durables.

Avec toute notre considération,

Le Programme ONU-REDD

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	8
Introduction.....	12
Étape 1 : création d'une base de référence par le biais d'une analyse sexospécifique	16
Principe	17
Exemple concret : s'appuyer sur les évaluations existantes pour gagner en efficacité	19
Mesures à prendre	19
Actions d'appui.....	21
Lectures recommandées	21
Étape 2 : mobilisation des compétences sur l'égalité des sexes et création de partenariats.....	22
Principe	22
Exemple concret : disponibilité des experts sur le climat et les questions d'égalité des sexes	23
Exemple concret : mobilisation des avantages comparatifs de chacun des partenaires	24
Exemple concret : organismes et réseaux spécialisés	25
Mesures à prendre	25
Actions d'appui.....	27
Lectures recommandées	28
Étape 3 : participation effective des femmes	30
Principe	30
Exemple concret : intégrer la participation des femmes à la stratégie nationale REDD+	31
Mesures à prendre	32



Actions d'appui.....	34
Lectures recommandées	34
Étape 4 : stratégie REDD+ tenant compte du genre	36
Principe	37
Exemple concret : garantir la prise en compte de l'aspect genre lors de la résolution des problèmes de gouvernance REDD+.....	38
Exemple concret : approches des garanties sensibles au genre...	39
Exemple concret : sensibilisation au suivi et à la MNV tenant compte du genre	40
Exemple concret : partage de bénéfices tenant compte du genre	42
Mesures à prendre	42
Actions d'appui.....	43
Lectures recommandées	44
Étape 5 : suivi et compte-rendu de l'intégration du genre	46
Principe	46
Exemple concret : liste de contrôle pour soutenir le suivi, l'évaluation et la communication tenant compte du genre	48
Mesures à prendre	49
Actions d'appui.....	50
Lectures recommandées	51
Annexe 1 : obligations / engagements internationaux prenant en compte le genre	52
Annexe 2 : exigences liées au genre dans le R-PP	54





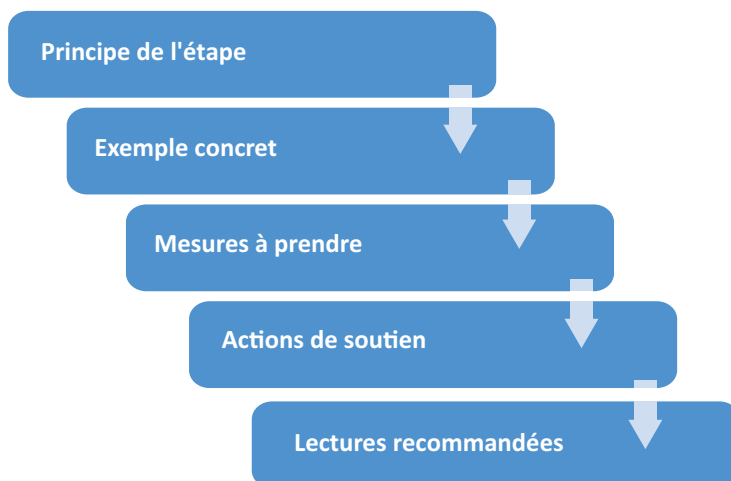
PRÉSENTATION

Cette note constitue un guide à l'attention de toutes les personnes et organisations investies dans les initiatives REDD+ aux niveaux local, national, régional et mondial. Elle vise essentiellement à promouvoir la sensibilité des processus REDD+ au genre et à aider les pays et parties prenantes partenaires du programme ONU-REDD à préparer, élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales REDD+ tenant compte de l'aspect genre. En procédant ainsi, un programme REDD+ gagnera en efficacité et pourra s'inscrire dans la durée¹.

Cette note comprend cinq étapes :

- Étape 1 : création d'une base de référence par le biais d'une analyse sexospécifique
- Étape 2 : mobilisation des compétences sur l'égalité des sexes et création de partenariats
- Étape 3 : participation effective des femmes
- Étape 4 : stratégie REDD+ tenant compte du genre
- Étape 5 : suivi et compte-rendu de l'intégration de l'aspect genre

Chaque étape se décompose en cinq éléments :



1 Pour toute information complémentaire, voir « Placer le genre au cœur de la REDD+ : un facteur de succès », Programme ONU-REDD, disponible sur http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/the_business_caseformainstreaminggenderinredd/

Par le biais de ces cinq éléments, chaque étape justifie le temps et les ressources investis ; illustre, par un ou plusieurs exemples concrets, les bonnes pratiques et l'orientation à suivre ; et présente les actions spécifiques pouvant être menées afin de garantir des résultats prenant en compte l'aspect genre. Chaque étape propose également des ressources et intègre des liens vers des informations complémentaires.

Cette note a pour but d'encourager les mécanismes et les actions concrètes garantissant la prise en compte l'aspect genre par les processus nationaux REDD+, et contribuant ainsi à l'égalité des sexes et à l'intégration du genre (voir Encadré 1). Elle fournit une orientation et des recommandations concrètes aux pays partenaires d'ONU-REDD ainsi qu'aux autres pays et parties prenantes impliqués dans les initiatives REDD+². Cette note n'entend toutefois pas fournir toutes les informations, le contexte et les connaissances requises pour mettre en place des processus REDD+ tenant compte du genre. Elle vise plutôt à fournir une brève présentation justifiant la pertinence des considérations liées au genre inhérentes aux processus nationaux REDD+, ainsi que quelques mesures essentielles sur la façon de garantir l'amélioration des processus REDD+ sur ces questions.

Les cinq étapes révèlent certains points d'entrée pour les actions, même s'il n'est pas nécessaire de les suivre de façon linéaire. Les actions listées dans cette note ne sont ni directives ni exhaustives. La conception détaillée et la mise en place des actions peuvent varier selon le contexte sur le terrain et les circonstances liées au pays. Les actions spécifiques à un pays devront être réalisées en conjonction avec les spécialistes de l'égalité des sexes locaux, nationaux ou régionaux et/ou avec les personnels des organismes spécialisés dans ce domaine.

Encadré 1 : Termes relatifs au genre

Sensibilité au genre :

Dans les discours traitant de la notion d'égalité des sexes, certains acteurs utilisent indifféremment les termes de « sensibilité au genre », « égalité des sexes » et « approche d'égalité des sexes », tandis que d'autres utilisent des définitions bien distinctes. Le programme ONU-REDD utilise le terme de « sensibilité au genre » dans cette note d'orientation, en tant que terme couramment utilisé par l'ONU, y compris dans les directives sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité des sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies. Dans le cas de ce document, « sensibilité au genre » intègre systématiquement des interventions visant à réduire les inégalités et les disparités des sexes, et à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

2 Cette note fournit, pour les pays partenaires d'ONU-REDD qui entreprennent des programmes nationaux, l'orientation et les recommandations appropriées dès le début du Programme national (phase de cadrage préliminaire) jusqu'à sa clôture.

Source : directives sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies, disponible sur : <http://www.un.org/womenwatch/osagi/osGREports.html>

Intégration de la problématique hommes-femmes

Consiste à évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer.

Source : *Conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social des Nations Unies*, disponible sur : <http://www.un.org/womenwatch/osagi/intergovernmentalmandates.htm#ecosoc>

Égalité des sexes :

L'égalité des droits, des responsabilités et des chances pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes seront identiques mais les droits, responsabilités et chances des femmes et des hommes ne seront pas tributaires de leur sexe à la naissance.

Source : *Principes et critères sociaux et environnementaux du Programme ONU-REDD*, disponible sur : http://www.unredd.net/~unredd/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=6982&Itemid=53



INTRODUCTION

Une participation totale et équitable des parties prenantes et la garantie de la prise en compte du genre par les processus REDD+ sont impératives pour une mise en œuvre effective et efficace des stratégies REDD+, et au-delà, pour un véritable développement durable (voir Encadré 2).

Plus précisément, le fait de recueillir utilement les perspectives, expériences et priorités des femmes comme des hommes à toutes les étapes des activités REDD+, y compris la préparation, constitue manifestement l'une des clefs du succès. La reconnaissance des bénéfices spécifiques des processus REDD+ tenant compte du genre et leur mise en œuvre effective nécessitent de comprendre les spécificités locales et nationales du pays concerné. Il est notamment nécessaire d'identifier les moteurs de déforestation et de dégradation des forêts, les régimes fonciers et les droits d'utilisation des ressources, de comprendre comment les hommes et les femmes utilisent la forêt et dans quelle mesure ils participent au secteur forestier, et de rendre des comptes pour toute proposition de stratégie visant à faire la transition vers une économie verte ou un développement neutre en carbone ou résilient au changement climatique.

Encadré 2 : fondements des processus REDD+ sensibles aux questions de genre

Quel est l'intérêt de l'analyse liée au genre dans les processus de la REDD+ ?

- Appréhender les connaissances, compétences et expériences spécifiques des femmes en tant qu'utilisatrices principales du domaine forestier, ainsi que les différents rôles, droits et responsabilités des hommes et des femmes, leur accès particulier à la forêt, leurs modes d'utilisation et leurs connaissances de la forêt ;
- Garantir l'exactitude des informations sur les facteurs de déforestation et de dégradation de la forêt ;
- Garantir l'adoption de mesures efficaces de gestion durable, de conservation et de restauration des forêts ;
- Améliorer le partage équitable des bénéfices issus de la REDD+ ;
- Garantir la cohérence avec l'approche du développement basé sur les droits de l'homme.

Quels sont les risques lorsque l'aspect genre est ignoré dans les processus REDD+ ?

- Identification inexacte des principales parties prenantes dans la gestion des forêts et du domaine forestier ;

- Mise en place d'un système inéquitable de partage des bénéfices ;
- Perpétuation des inégalités dans les droits d'utilisation de la terre et des ressources naturelles ;
- Persistance de la marginalisation des femmes dans les prises de décision ;
- Limitation de la durabilité et de l'efficacité des réalisations de la REDD+.

*Source : Setyowati, A., *Garantir que les femmes bénéficient de la REDD+*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Unasylva 239, vol. 63, 2012/1, disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/017/i2890f/i2890f09.pdf>*

Les justifications énoncées dans l'encadré 2 ci-dessus montrent que la prise en compte de l'aspect genre dans les processus REDD+ permet d'améliorer leur efficacité et favorise la réduction des émissions carbone provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts. En outre, elles touchent aussi aux multiples bénéfices de la REDD+ « au-delà du carbone », indispensables à sa réussite. Ainsi, la prise en compte du genre par les processus REDD+ peut contribuer autant aux « bénéfices environnementaux » qu'aux « bénéfices sociaux » de la REDD+. Les « bénéfices environnementaux » comprennent les services fournis par l'écosystème, tels que la conservation de la biodiversité forestière, la régulation de l'eau, la conservation des sols, le bois de chauffage, les produits alimentaires issus de la forêt et autres produits forestiers non ligneux (PFNL). Il a été prouvé que les femmes jouent un rôle crucial dans la gestion durable des services fournis par l'écosystème, car l'utilisation et la connaissance locales des forêts et des PFNL diffèrent souvent en fonction du genre. Les « bénéfices sociaux » comprennent les objectifs de développement comme la réduction de la pauvreté, l'amélioration des moyens de subsistance, l'égalité des sexes et la garantie d'une gouvernance efficace, ouverte et transparente.

En tant que telle, l'intégration de l'aspect genre et du précieux savoir-faire des femmes dans les processus REDD+ peut contribuer à l'adaptation et au respect des garanties REDD+ comme au renforcement des bénéfices sociaux et environnementaux issus de la REDD+. Elle peut aussi contribuer à soutenir l'égalité des sexes au-delà du cadre du processus spécifique REDD+. La mise en œuvre efficace des processus REDD+ tenant compte de l'aspect genre peut générer une adhésion importante à la REDD+ et garantir des résultats plus concrets comme favoriser l'autonomisation des femmes, promouvoir la réalisation d'engagements internationaux vis-à-vis des femmes et de l'égalité des sexes, garantir une approche du développement basée sur les droits de l'homme, établir des cadres pour une participation efficace (en particulier pour les femmes en milieu rural) et accroître la reconnaissance des femmes en tant que gestionnaires, parties prenantes et décisionnaires importantes dans les domaines de la gestion de la forêt et des produits forestiers.

Quelques exemples concrets de bénéfices sociaux et environnementaux réalisés grâce à l'intégration de l'aspect genre dans les processus de développement durable sont présentés dans l'encadré 3.

Encadré 3 : exemples de bénéfices liés à l'intégration du genre dans les processus de développement durable

La Banque mondiale a réalisé une analyse des bénéfices de développement liés à l'intégration du genre si l'étude ne s'appliquait pas spécifiquement à la REDD+, de nombreuses constatations pertinentes sont à noter :

- En Inde et au Népal, le rôle accru des femmes dans la gestion des forêts a sensiblement renforcé la préservation de la forêt.
- En Afrique subsaharienne, la productivité agricole a pu augmenter d'au moins 20 % grâce à la participation plus importante des femmes à l'activité agricole.
- En Inde, dans un contexte de gestion forestière, la probabilité de participation aux réunions villageoises, de prise de parole et d'occupation d'un poste par les femmes a augmenté dès lors que les femmes représentaient entre 25 et 35 % d'un groupe.

Source : Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2012 : égalité des genres et développement, Washington, 2012

Il est également intéressant de noter que des gouvernements du monde entier se sont engagés à intégrer les questions de genre dans différents cadres et processus de développement international et de droits de l'homme³, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), pour ne nommer que celles-ci.

En ce qui concerne les engagements relatifs au changement climatique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) comprend, dans bon nombre de ses décisions, y compris celle sur la REDD+, certaines références à l'égalité des sexes et à la participation des femmes. Celles-ci sont considérées comme des « agents du changement » et une stratégie tenant compte du genre est perçue comme une condition préalable aux activités d'adaptation et d'atténuation⁴. Lors de la 18^e Conférence des parties (CDP 18) en 2012, a été adoptée une décision spécifique visant à la promotion de la parité des sexes et au renforcement de la participation des femmes aux négociations de la CCNUCC et à la représentation des Parties au sein d'organismes créés dans le cadre de la Convention ou du Protocole de Kyoto. Non seulement cette décision garantit une meilleure représentation des femmes dans les débats sur le changement climatique, mais elle place également la question de « l'égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques » au premier plan des priorités de la CDP⁵.

Plus spécifiquement concernant la REDD+, les considérations de genre sont également reconnues d'une importance capitale quant à la mise en pratique de garanties et de systèmes d'information

3 L'annexe 1 présente un aperçu des processus et des engagements internationaux concernés.

4 Pour plus d'informations, voir « The Rio Conventions: Action on Gender », disponible sur : http://unfccc.int/resource/docs/publications/roi_20_gender_brochure.pdf

5 Pour plus d'informations, voir « the COP18 Gender Decision » disponible sur : <http://unfccc.int/resource/docs/2012/cop18/fre/08a03f.pdf>

sur les garanties. Les Parties à la CCNUCC sont convenues qu'à mesure de l'élaboration des systèmes d'information sur les garanties, les obligations et accords internationaux appropriés devaient être reconnus et les considérations prenant en compte le genre respectées⁶. Il existe également des exigences relatives à l'égalité des sexes pour les pays se préparant à s'engager dans la REDD+ dans le cadre du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF) et du Programme ONU-REDD (voir encadré 4).

Encadré 4 : intégration de questions liées au genre dans la préparation à la REDD+

Le modèle de Proposition de préparation à la REDD (R-PP), conçu pour aider les pays à se préparer à s'engager dans REDD+ dans le cadre du FPCF ou du Programme ONU-REDD, souligne l'importance d'inclure les questions liées au genre dans la préparation à la REDD+. Les directives applicables à la préparation d'une proposition R-PP indiquent que « les femmes jouent un rôle unique dans la gestion des ressources naturelles dans de nombreux pays, rôle qui a son importance pour la préparation à la REDD+ ». Le modèle R-PP insiste sur le fait que les pays doivent identifier les problèmes liés à l'égalité entre les sexes, « notamment les risques découlant des différences sexuelles ou la répartition inégale des bénéfices ».

La nécessité d'intégrer les questions liées au genre dans les activités de préparation est encore soulignée dans bien d'autres sections du modèle R-PP. Voir l'annexe 2 pour des informations complémentaires sur les exigences liées au genre dans le cadre du R-PP.

Là où les considérations liées à l'égalité des sexes sont intégrées dans les stratégies de gestion de la forêt, les approches REDD+ équitables et sensibles au genre peuvent alors être intégrées dans des cadres complémentaires juridiques, relatifs à la gouvernance ou au développement. Dans la plupart des cas, garantir la prise en compte de la problématique hommes-femmes par les processus REDD+ nécessitera des actions supplémentaires, telles que la modification des pratiques de gouvernance, de participation et de prise de décision. C'est le cas des questions liées aux régimes fonciers et forestiers qui sont souvent intégrées comme composantes essentielles d'un cadre de gouvernance de la REDD+. Si l'accès à la terre et l'appropriation de la terre exclut ou marginalise les femmes, il peut s'avérer nécessaire de traiter les inégalités entre les sexes au sein même des régimes fonciers pour garantir des résultats REDD+ équitables, efficaces et durables.

Comme nous l'avons décrit dans la partie Présentation ci-dessus, cette note d'orientation se décompose en cinq étapes. La première étape permet d'identifier certaines disparités entre hommes et femmes ainsi que les conditions de référence des processus nationaux REDD+, qui constitueront un bon point de départ pour assurer la sensibilité des processus REDD+ à l'égalité des sexes. Les quatre étapes suivantes présenteront d'autres domaines d'action proposés pour augmenter la prise en compte de ces questions par les processus REDD+. Cela étant, les défis à relever, le détail de la conception et la mise en œuvre précise des actions peuvent varier selon le contexte spécifique du pays.

6 Pour plus d'informations, voir Décision 12/CP.17 disponible sur <http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/fre/09a02f.pdf>

ÉTAPE 1 : CRÉATION D'UNE BASE DE RÉFÉRENCE PAR LE BIAIS D'UNE ANALYSE SEXOSPÉCIFIQUE



Questions abordées dans l'étape 1 :



Qu'est ce qu'une analyse sexospécifique ?



En quoi l'analyse sexospécifique est-elle utile aux processus REDD+ ?



Quelles sont les données nécessaires pour établir une base de référence sexospécifique au sein des processus REDD+ ?



Quelles sont les actions spécifiques à appliquer à une analyse sexospécifique ?

« Le personnel [de la FAO] ayant davantage d'expérience au sein des communautés est convaincu que les relations entre hommes et femmes sont l'un des éléments-clefs à prendre en considération dans toutes les phases de travail de terrain, et qu'en procédant ainsi le projet aboutira à de meilleurs résultats⁷. »

7 Gentile, R., *Gender Stocktaking in the FAO Forestry Department*, FAO, avril 2012, disponible sur : <http://www.fao.org/forestry/34297-065ff1406280d957e10a6d08947dc9019.doc>

Principe

L'analyse sexospécifique est une dimension essentielle de l'analyse socio-économique visant à éclairer l'élaboration des politiques. Elle fournit des informations sur les conditions sociales, économiques et politiques auxquelles sont confrontés les femmes et les hommes dans un contexte spécifique, et identifie les bénéfices potentiels tirés d'actions particulières, ce qui permet de documenter et d'améliorer les politiques et les programmes. Une analyse sexospécifique de la REDD+ contribuera à définir les données de référence pour la prise en compte du genre par les processus REDD+.

Plus précisément, le PNUD définit l'analyse sexospécifique comme une « *méthodologie de collecte et de traitement d'informations sur le genre. Elle fournit des données ventilés par sexe, une compréhension de la construction sociale des rôles entre hommes et femmes, et la façon dont est réparti et valorisé le travail. L'analyse sexospécifique est le processus d'analyse d'information visant à garantir que les ressources et les bénéfices du développement visent efficacement et équitablement les hommes comme les femmes, et à anticiper et éviter au mieux tout impact négatif que le développement pourrait avoir sur les relations entre hommes et femmes*⁸. »

Les rôles de chaque sexe interagissant avec d'autres liens tels que l'origine ethnique, la culture, la catégorie sociale, la religion, les revenus, le niveau d'éducation, l'âge, le handicap et/ou un autre facteur, et ces liens évoluant avec le temps, l'analyse sexospécifique devra veiller à ne pas traiter les hommes et les femmes comme des groupes homogènes⁹.

L'analyse sexospécifique peut être menée séparément ou comme composante d'un processus plus vaste d'analyse du contexte/de la situation, tel que l'Analyse du contexte institutionnel¹⁰. Il est toutefois essentiel que l'analyse comprenne des questions prenant en compte le genre et des données répertoriées selon le sexe (données ventilés par sexe)¹¹. L'accès à ces données permet de mieux identifier les opportunités, problèmes, obstacles et risques potentiels associés aux processus REDD+, qui à leur tour permettent de garantir l'efficacité et la durabilité de ces processus (voir encadré 5). Il est également important d'intégrer les données ventilés par sexe dans un cadre de suivi et d'évaluation (voir étape 5).

8 Programme de développement des Nations Unies (PNUD), « *Introductory Gender Analysis & Gender Planning Training Module for UNDP Staff* », 2001, disponible sur : <http://204.200.211.31/contents/file/GenderMainstreamingTraining.pdf>

9 Pour plus d'informations, voir « *Gender and Development: A Trainer's Manual* », disponible sur : http://info.worldbank.org/etools/docs/library/192862/Module2/Module2b.html#_ftn3

10 Pour plus d'informations, voir « *Institutional and Context Analysis – Guidance Note* », disponible sur : http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/oslo_governance_centre/Institutional_and_Context_Analysis_Guidance_Note/.

11 Veuillez noter que les données ventilées par sexe peuvent aussi être intégrées à d'autres processus d'évaluation différents d'une analyse sexospécifique, ce qui renforce l'exactitude des données et peut s'avérer utile au soutien des processus REDD+ tenant compte des sexospécificités.

Encadré 5 : données requises pour une analyse sexospécifique REDD+

Concernant les données requises pour une analyse sexospécifique REDD+, une première démarche utile serait de consulter les bases de données contenant différentes informations ventilées par sexe. La Banque mondiale et les Nations Unies gèrent des bases de données ventilées par sexe sur la population, la santé, l'éducation, l'emploi et la participation politique, qui couvrent la plupart des pays.

Afin de garantir des processus REDD+ tenant compte du genre, les données *complémentaires* ventilées par sexe peuvent concerner la foresterie (emploi, revenus, informations sur le marché), la terre (propriété, droits, utilisation) et l'utilisation de la forêt (revenus non financiers, valeur médicinale, usage culturel). Le modèle R-PP précité impose aux pays de fournir des données sur les régimes fonciers, « différenciées si possible par sexe et origine ethnique » (élément 2a, page 32).

Idéalement, l'analyse sexospécifique s'effectue au début des processus de préparation à la REDD+, afin de rendre la référence de base la plus pertinente possible et d'identifier les points d'entrée des actions. Par exemple, le modèle R-PP souligne l'importance de prendre en compte les préoccupations de genre au moment de cartographier les parties prenantes. L'analyse sexospécifique peut également inclure une forme d'évaluation des capacités des parties prenantes impliquées dans un processus national REDD+, ce qui peut fournir des informations utiles pour concevoir des interventions visant à renforcer les capacités.

S'il n'est toutefois pas possible de réaliser une analyse sexospécifique en début de processus de préparation à la REDD+, il est toujours bénéfique d'en entreprendre une plus tard. À ce stade, une telle analyse peut encore contribuer à définir comment les processus REDD+ peuvent augmenter leur sensibilité au genre ainsi que les réussites et les enseignements retenus. Elle peut aussi permettre d'identifier les parties prenantes appropriées qui doivent être informées ou consultées ou qui doivent s'engager plus activement¹².

En outre, l'analyse sexospécifique peut être utile à l'élaboration d'une approche de garanties pour un pays et à la mise en pratique des systèmes d'information sur les garanties. Elle peut en effet permettre de définir les objectifs spécifiques liés à l'égalité des sexes dans l'approche des garanties pour le pays, de même que les besoins et lacunes dans ce domaine des nouvelles politiques, lois et règlements de protection. Les données collectées via l'analyse sexospécifique peuvent ensuite être utilisées pour renforcer les systèmes d'information sur les garanties.

12 Une analyse sexospécifique a ainsi été réalisée dans le cadre du Programme ONU-REDD pour le Viet Nam afin d'améliorer sa sensibilité au genre dans le cadre de la phase II. Le rapport est disponible sur : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=10870&Itemid=53

Exemple concret : s'appuyer sur les évaluations existantes pour gagner en efficacité

Les analyses sexospécifiques dédiées aux processus REDD+ peuvent tirer des informations et des données d'évaluations sexospécifiques ou d'analyses sexospécifiques générales sur le pays menées préalablement ou encore du secteur forestier plus spécifiquement, ce qui est utile en termes d'efficacité.

Parmi ces analyses/évaluations sexospécifiques réalisées, une étude intitulée *Overview of Gender Equality and Social Inclusion in Nepal*, qui a été élaborée dans le cadre d'une série d'évaluations sexospécifiques soutenues par la Banque asiatique de développement, étudie le genre à la lumière de plusieurs facteurs : la nationalité, les droits de propriété, le droit de la famille, la police, l'emploi et la migration économique, le trafic, les conflits, la réconciliation et la paix, la violence sexiste, la sécurité sociale et la protection, la participation à la gouvernance, la santé, l'éducation, l'alimentation en eau et l'assainissement, les infrastructures de transport rural, l'énergie et l'agriculture et enfin la gestion des ressources naturelles.

En ce qui concerne la forêt, l'évaluation met en avant que le régime foncier traditionnel marginalise la plupart des femmes. Pour preuve, il est y établi que 95 % des femmes Dalits vivant dans le Terraï ne possèdent pas de terres. À l'inverse, elle indique que les mécanismes de partage des bénéfices issus de l'exploitation de la forêt par la communauté sont valorisés, ainsi que la représentation équitable au sein des structures décisionnaires.

Cette étude portant sur la situation actuelle de l'égalité entre les sexes dans le secteur forestier au Népal fournit une référence de base pouvant servir à documenter les autres évaluations et processus REDD+ sensibles aux questions de genre dans le pays.

Source : Banque asiatique de développement, *Overview of Gender Equality and Social Inclusion in Nepal*, 2010, disponible sur : <http://www.adb.org/documents/overview-gender-equality-and-social-inclusion-nepal>

Mesures à prendre

Les actions spécifiques à la réalisation d'une analyse sexospécifique (voir figure 1) incluent, sans s'y limiter, les points suivants :

Mesure 1 : étude préliminaire

- Analyse des ressources documentaires pour comprendre les relations actuelles entre hommes et femmes et la manière dont la REDD+ peut influencer sur les facteurs institutionnels, sociaux et économiques affectant les femmes et les hommes
- Compilation des politiques et lois portant sur la foresterie, l'utilisation de la terre et la REDD+.
- Compilation des politiques et lois sur l'égalité des sexes applicables aux processus REDD+.

- Compilation et analyse des données ventilées par sexe, concernant les moyens de subsistance en milieu forestier, l'utilisation et la gestion de la forêt ainsi que les droits fonciers.

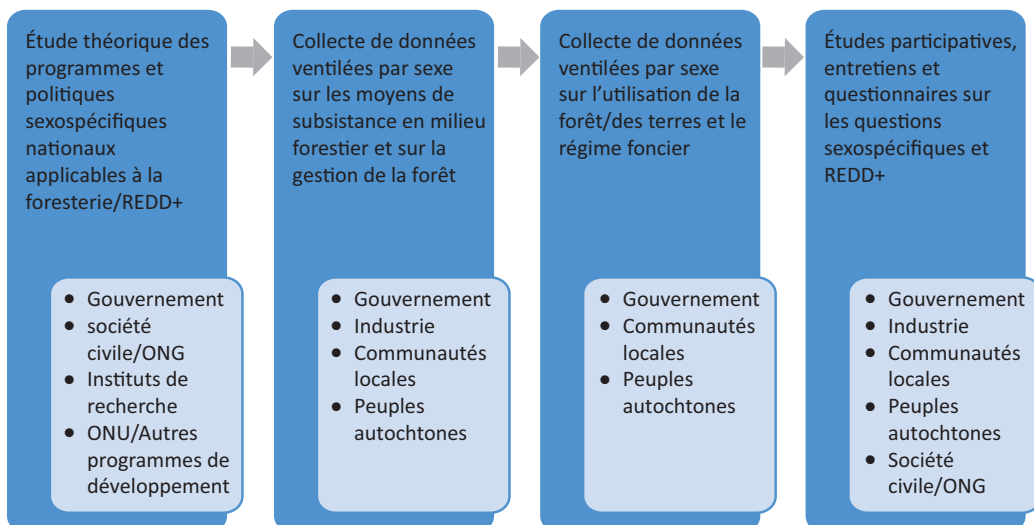
Mesure 2 : réalisation d'études, d'entretiens et de questionnaires semi-structurés

- Les études peuvent fournir de nouvelles données ventilées par sexe sur les moyens de subsistance, l'utilisation et la gestion de la forêt, et les droits fonciers
- Identification des besoins des parties prenantes, des modèles utilisés et de la connaissance de la forêt, ainsi que des rôles, responsabilités et priorités pour la REDD+
- Authentification des résultats de l'étude préliminaire

La conjonction de ces actions devrait permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les différents rôles joués par les femmes et les hommes dans l'utilisation et la gestion de la forêt ?
- Existe-t-il des différences sexospécifiques concernant l'accès et le contrôle des ressources forestières ?
- Les femmes et les hommes ont-ils des priorités distinctes pour la REDD+ ?
- En quoi la REDD+ est-elle susceptible d'affecter différemment les femmes et les hommes ?
- En quoi la REDD+ est-elle susceptible de bénéficier différemment aux femmes et aux hommes ?
- Quelle est la part de représentation actuelle des hommes et des femmes dans les processus de décision pertinents pour la REDD+ ?
- Existe-t-il des politiques ou lois sexospécifiques ou spécifiques à la forêt qu'il serait nécessaire de prendre en compte ?

Figure 1 : réalisation d'une analyse sexospécifique



Actions d'appui

Une analyse sexospécifique peut en outre contribuer à établir et/ou renforcer les pratiques d'engagement des parties prenantes à la REDD+ tenant compte du genre, en identifiant les parties prenantes pertinentes et en les *impliquant activement* dans le processus d'analyse. Ces parties prenantes peuvent s'y investir à travers les études, les entretiens et les questionnaires, mais également par le biais de réunions informelles et d'ateliers. Cet aspect participatif du processus d'analyse sexospécifique peut en renforcer la qualité en garantissant l'exactitude des informations et de l'analyse et en élargissant sa portée. Il peut aussi consolider l'appropriation de l'analyse par les parties prenantes et accroître la sensibilisation et le soutien aux processus REDD+ sensibles au genre.

Les analyses sexospécifiques REDD+ peuvent de plus être valorisées par des activités de partage de connaissances et de sensibilisation aux niveaux national, régional et/ou mondial qui se traduisent notamment par : la création d'une base de données des analyses, évaluations et études sexospécifiques à la REDD+, l'organisation d'ateliers nationaux et régionaux sur les résultats des analyses sexospécifiques, la publication des enseignements tirés des processus et des résultats des analyses sexospécifiques REDD+. Ce système permet ainsi de garantir la collecte et le partage d'informations non seulement sur les résultats mais aussi sur les procédures et processus d'une analyse sexospécifique, ce qui permettra d'étayer des analyses futures.

L'importance de la collaboration et de l'implication des partenaires pour assurer des processus tenant compte du genre sera étudiée dans l'étape 2 ci-dessous.

Lectures recommandées

PNUD, « Learning and Information Pack: Gender Analysis », disponible sur : <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/Institutional%20Development/TLGEN1.6%20UNDP%20GenderAnalysis%20toolkit.pdf>

FAO, Organisation internationale du travail, PNUD, « Programme d'analyse socioéconomique et d'étude de la parité hommes-femmes » (ASEG) », disponible sur : <http://www.fao.org/gender/seaga/fr/>

Agence de développement international du Canada, « L'analyse comparative entre les sexes : un instrument », disponible sur : <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/EMA-218123616-NN9#a3>

Agence des États-Unis pour le développement international, « Tips for Conducting a Gender Analysis at the Activity or Project Level », disponible sur : <http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1865/201sae.pdf>

Banque mondiale, « Gender and Development: A Training Tool », disponible sur : <http://info.worldbank.org/etools/docs/library/192862/Module2/Module2-index.html>

ÉTAPE 2 : MOBILISATION DES COMPÉTENCES SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET CRÉATION DE PARTENARIATS



Questions abordées dans l'étape 2 :



En quoi les réseaux et les partenariats permettent-ils d'assurer la sensibilité des processus de la REDD+ à l'aspect genre?



Quels seraient les partenaires appropriés ?



En quoi les experts en genre contribuent-ils aux processus REDD+ tenant compte de l'aspect genre?

« Le renforcement des liens avec les réseaux et plateformes de plaidoyer (y compris les médias et les organisations de femmes) est indispensable aux actions de sensibilisation et de mobilisation en faveur de l'intégration du genre ¹³ ».

Principe

Il existe de nombreux réseaux et partenariats qui œuvrent en faveur de l'égalité des sexes et de la REDD+ et qui collaborent à la recherche, au plaidoyer, à l'élaboration et à la mise en place de politiques. Ces réseaux peuvent fournir un accès aux ressources de la REDD+ et genre appropriées ainsi qu'à des spécialistes de l'égalité des sexes et de la REDD+ compétents et en

13 Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), *Gender in the CGIAR Research Program on Forests, Trees and Agroforestry: A summary of the strategy for research and action*, note d'information n° 16, février 2013, disponible sur : http://www.cifor.org/publications/pdf_files/infobrief/4032-infobrief.pdf

mesure de partager les enseignements tirés et les bonnes pratiques pour garantir la sensibilité des processus REDD+ à l'aspect genre. Identifier et impliquer des spécialistes de l'égalité des sexes et des droits des femmes peut servir de puissant levier dans la promotion de ces processus. Ces spécialistes peuvent être soit internes (au sein des unités de coordination nationale REDD+) soit externes (associations de femmes, défenseurs de l'égalité des sexes, mouvements sociaux, etc.). Collaborer avec un réseau peut constituer la meilleure façon de tirer profit des ressources limitées et de promouvoir l'apprentissage et l'échange d'expériences. Cela peut aussi contribuer à l'intégration du genre sexospécifiques dans le cadre national REDD+ et garantir l'efficacité des processus REDD+ et leur sensibilité au genre.

Des partenariats peuvent exister entre et parmi un certain nombre de partenaires concernés : agences gouvernementales, organisations des Nations Unies, ONG, instituts de formation, OSC, secteur privé et peuples autochtones et communautés locales tel qu'indiqué dans la figure 2.

Exemple concret : disponibilité des experts sur le climat et et la question de l'égalité des sexes

« L'Alliance Mondiale sur le Climat et l'égalité des sexes » (GGCA) est un partenariat multipartite qui centre son action sur les liens existant entre le genre le changement climatique. Ce partenariat organise entre autres des activités de soutien et de sensibilisation, et a formé et renforcé la capacité de plus de 500 experts originaires de plus de 100 pays. Ces activités ont permis de créer un cadre régional d'experts disponibles et totalement préparés pour s'investir dans la communauté du changement climatique, y compris sur des questions concernant la REDD+. Le PNUE, le PNUD, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO) sont les membres fondateurs de cette alliance et siègent tous au comité directeur.



© FAO/Roberto Faidutti

Figure 2 : exemples de partenaires appropriés

Agences gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères/départements (femmes, questions d'égalité des sexes) • Ministères/départements (forêt/environnement) • Autorités locales • Cellules/unités/groupes de travail REDD+
Organisations des Nations Unies / Donateurs	<ul style="list-style-type: none"> • ONU-Femmes • Organismes de mise en œuvre dans le pays (ONU, banques, donateurs bilatéraux) • L'agence de tête dans le cadre d'un programme « UNIS dans l'action » ("One UN"), (le cas échéant)
ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes de femmes • Groupes environnementaux • Organismes de mise en œuvre dans le pays (ONG)
Groupes communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations de peuples autochtones • Organisations de jeunes • Associations de communautés locales
Groupes de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs/organisations agricoles • Organisations du secteur forestier • Associations de consommateurs d'eau • Travailleurs et syndicats

Exemple concret : mobilisation des avantages comparatifs de chacun des partenaires

Le programme ONU-REDD en Asie Pacifique s'intègre dans une collaboration régionale entre le PNUD, le WOCAN, le LEAF (Lowering Emissions in Asia's Forests, fondé par USAID) et le RECOFTC (Center for People and Forests). En mobilisant chacun des avantages comparatifs et/ou le savoir-faire de chaque partenaire, cette collaboration régionale met en avant les actions REDD+ tenant compte du genre en :

1. Recueillant les données sur le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles et les processus liés à REDD+ dans la région ;
2. Vérifiant et soutenant l'engagement des parties prenantes locales ;
3. Développant des recommandations politiques ciblées ;
4. Instaurant des dialogues politiques au niveau national ;
5. Facilitant le partage des enseignements tirés.

Exemple concret : organismes et réseaux spécialisés

Des organismes tels que WEDO et WOCAN sont aussi des experts des questions de l'égalité des sexes et de la REDD+.

De même, des réseaux et partenariats de femmes autochtones sont activement impliqués dans les processus de la REDD+. Asian Indigenous Women's Network (AIWN) en est un bel exemple.

Intégrer un partenariat ou un réseau spécialisé dans la gestion des ressources naturelles et dans les questions d'égalité entre les sexes peut s'avérer utile pour garantir la sensibilité au genre processus REDD+.

Si les partenariats sont souvent en mesure d'offrir un accès à l'expertise appropriée sur les questions liées au genre, la mobilisation d'autres experts de ces questions et /ou de praticiens ayant le savoir-faire en la matière peut aussi s'avérer utile. Mobiliser ce savoir-faire peut faciliter le renforcement des compétences et la formation aux questions de l'égalité des sexes des personnes investies dans les initiatives REDD+. De plus, ce savoir-faire peut étayer l'intégration du genre dans les processus REDD+.

Les experts et praticiens des questions d'égalité des sexes ayant ce savoir-faire peuvent ainsi contribuer à produire des indicateurs mesurables en la matière, à réaliser des analyses sexospécifiques et des évaluations des progrès. Les informations complémentaires sur l'analyse sexospécifique se trouvent à l'étape 1, et les détails sur les indicateurs sexospécifiques, le suivi et l'évaluation se trouvent à l'étape 5.

Mesures à prendre

Afin de soutenir efficacement les processus REDD+ sensibles au genre, les connaissances appropriées en la matière nécessitent une compréhension préalable du paysage de la REDD+ et des parties prenantes du programme (femmes et hommes, groupes autochtones, société civile entre autres).

En l'état, les actions spécifiques pourraient inclure :

Mesure 1 : en se basant sur l'analyse sexospécifique, évaluer quelles connaissances spécifiques sont requises et quels partenariats seraient utiles et à quels stades ;

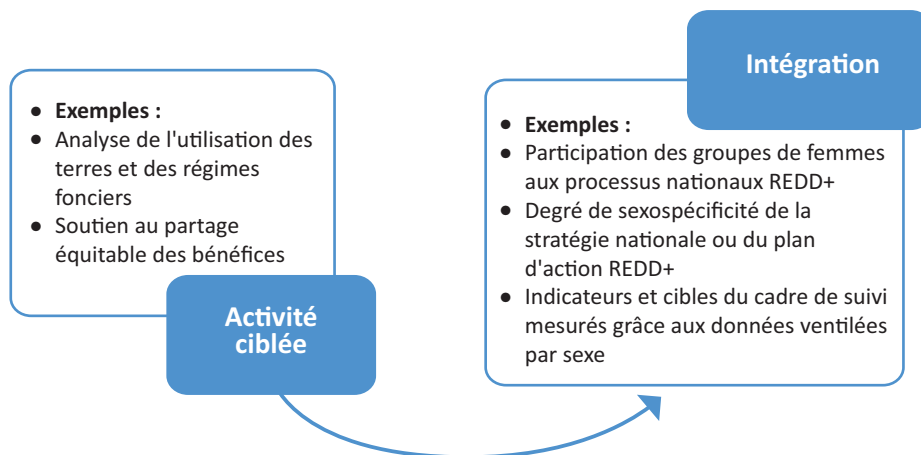
Mesure 2 : en utilisant les réseaux existants, identifier les experts et partenaires appropriés sur les questions d'égalité des sexes ;

Mesure 3 : adopter et mettre en œuvre des accords ou recruter des experts en la matière ;

Mesure 4 : mettre en place des activités de renforcement des capacités et d'observation.

Comme l'illustrent les exemples de la figure 3, des différences peuvent émerger sur la façon dont les connaissances techniques se traduisent par une ou plusieurs action(s) ciblée(s) (activité ciblée) ou par chaque action réalisée dans le cadre du processus REDD+ national (intégration). Dans la plupart des cas, la combinaison des deux fournirait les meilleurs résultats.

Figure 3 : exemples illustrant le niveau de contribution du savoir-faire sur les questions d'égalité des sexes aux processus nationaux REDD+



L'utilisation du savoir-faire relatif aux questions d'égalité des sexes est particulièrement importante dès le début des processus REDD+ et au cours de la phase de conception du projet (le cas échéant) afin de définir une référence de base (voir étape 1), d'appuyer l'engagement des parties prenantes (étape 3), de garantir que les composantes clés de la stratégie nationale REDD+ prennent en compte le genre (étape 4) et de permettre le développement des indicateurs et des objectifs (étape 5). Il peut aussi être crucial d'utiliser un savoir-faire spécifique tout au long des processus nationaux REDD+, notamment dans le cadre des processus d'évaluation. Cela peut s'avérer utile pour la gestion adaptative afin de pouvoir ajuster les processus nationaux REDD+ et augmenter leur sensibilité au genre.

La liste suivante est à même de soutenir la création et la mise en œuvre de partenariats efficaces en vue de processus REDD+ tenant compte du genre efficaces. Il est particulièrement important que le partenariat intègre¹⁴ :

- Une bonne compréhension du contexte dans lequel intervient le partenariat ;
- Une vision à long terme ;
- Un plan d'action, une stratégie ou un plan de travail dédiés au genre ;
- Les membres appropriés, c'est-à-dire qui remplissent les critères d'expérience, d'expertise et d'engagement en faveur du processus ;
- Une bonne compréhension de la répartition des rôles et des responsabilités ;

- Des mécanismes favorisant un contact régulier lors de la mise en œuvre ;
- Un système solide de suivi et d'évaluation ;
- Le financement approprié ;
- Un plan ou une stratégie de communication s'appuyant sur les ressources et plateformes existantes des différents partenaires.

Actions d'appui

L'identification des experts des questions d'égalité des sexes pouvant contribuer aux processus nationaux REDD+ est une activité propre au pays. Ce travail a été effectué dans la plupart des pays pour le secteur forestier ou dans le cadre des initiatives d'intégration du genre. En l'état, rechercher des partenariats et créer des bases de données d'informations nationales ou régionales afin de stocker et de diffuser les informations relatives aux experts et à leur domaine d'expertise pourrait aider les organismes souhaitant intégrer le genre et impliquer les femmes dans les processus REDD+.

Il est également important de comprendre les flux de financement afin d'identifier et d'attribuer de façon appropriée les fonds et le budget destinés à soutenir les activités liées aux questions d'égalité des sexes et les processus REDD+ sensibles à ces questions. À titre d'exemple, la FAO s'est fixé l'objectif selon lequel au moins 30 % de son travail et de son budget opérationnels aux niveaux régional et national sont consacrés aux femmes. Ces ressources pourraient ainsi financer des organismes et activités qui permettent l'accès et le contrôle des femmes sur la terre et les autres ressources productives ; renforcer les organismes et réseaux de femmes en zones rurales ; et accroître la participation et le leadership des femmes au sein des structures institutionnelles rurales¹⁵.

Pour ce qui est du cas spécifique du financement des processus nationaux REDD+, il existe différents modèles de financement pour les questions liées à l'égalité des sexes. Au Viet Nam, par exemple, ces questions sont totalement intégrées aux actions entreprises par la phase II du Programme ONU-REDD, et les études, évaluations et actions associées font partie du budget général de cette phase II. En revanche, en République démocratique du Congo, l'égalité des sexes est renforcée de manière complémentaire par le « soutien ciblé » du programme ONU-REDD sur le genre¹⁶.

La collecte de ces informations sur les objectifs et les sources de financement peut aider les équipes REDD+ à mobiliser des ressources consacrées à l'assistance technique.

15 Pour plus d'informations, voir « Politique de la FAO sur l'égalité des sexes », disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/017/i3205f/i3205f.pdf>

16 À noter, les modalités du « soutien ciblé » du programme ONU-REDD répondent à un processus de demande, d'approbation et de compte-rendu différent de celui applicable au financement du Programme national ONU-REDD.

Lectures recommandées

Aguilar, L. et al., « Manuel de formation sur le genre et le changement climatique », publié par l'UICN, le PNUD et GGCA, 2009, disponible sur : http://cmsdata.iucn.org/downloads/eng_version_web_final_1.pdf

GGCA, Database on Gender Publications, disponible sur : <http://www.gender-climate.org/Publications/>

WEDO, « Mapping gender-sensitive REDD+ strategies », 2011, disponible sur : <http://www.wedo.org/themes/sustainable-development-themes/climatechange/mapping-gender-sensitive-redd-strategies-in-ghana-cameroon-and-uganda>



ÉTAPE 3 : PARTICIPATION EFFECTIVE DES FEMMES



Questions abordées dans l'étape 3 :



Pourquoi la participation des femmes est-elle essentielle aux processus REDD+ ?



En quoi le renforcement des capacités contribue-t-il à une participation effective ?



Quels sont les avantages et les inconvénients des consultations réservées aux femmes ?



Quelles démarches permettent de garantir la participation effective des femmes ?

« ... le fait d'avoir une forte proportion de femmes dans les comités exécutifs de groupes d'utilisateurs et d'autres structures décisionnaires essentielles améliore significativement l'état du domaine forestier ¹⁷. »

Principe

De nombreuses données viennent étayer le fait que la participation conjointe des femmes et des hommes aux processus de décision améliore la gestion à long terme et durable des forêts. Le Rapport sur le développement humain de 2011 indique par exemple qu'un plus grand engagement des femmes dans la prise de décision a mené à une protection

renforcée de la forêt et à une meilleure gestion des ressources environnementales dans certains pays¹⁸.

En outre, le modèle R-PP indique également : « les femmes jouent un rôle unique dans la gestion des ressources naturelles dans de nombreux pays, rôle qui a son importance pour la préparation à la REDD+ ». Il mentionne en outre l'importance d'intégrer le genre dans la préparation et recommande la mise en place de plans de consultation et/ou de participation afin d'accroître l'intégration de différents groupes sociaux, notamment les femmes (voir annexe 2 pour plus d'informations). Les consultations tenant compte du genre peuvent contribuer à l'efficacité des processus REDD+ en prenant plus en considération les connaissances spécifiques, les besoins distincts, les opinions et apports de groupes divers. Elles permettent également d'augmenter les opportunités de soutien généralisé, d'appropriation et de durabilité des processus REDD+.

À cela s'ajoute un nombre d'obligations internationales relatives à la participation des femmes dans les processus décisionnaires qui doivent être respectées dans le cadre des processus nationaux REDD+. Par exemple, les Lignes directrices sur le consentement libre, informé et préalable du Programme ONU-REDD (CLIP) indiquent que dans le cadre du droit international des droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), les femmes ont le droit à l'égalité dans l'exercice du droit des peuples autochtones à participer aux processus et organes décisionnaires internes et externes¹⁹.

Exemple concret : intégrer la participation des femmes à la stratégie nationale REDD+

La stratégie nationale REDD+ en Indonésie fait de l'égalité des sexes un principe de base et comprend plusieurs éléments visant à promouvoir la participation significative des femmes, tels que :

- Renforcer les capacités des communautés, en particulier des femmes et d'autres groupes vulnérables, pour les amener à comprendre les informations disponibles ;
- Permettre la participation des communautés, en particulier des femmes et d'autres groupes vulnérables, dans les processus décisionnaires.

Source : Indonesia REDD+ National Strategy, juin 2012, disponible sur : http://www.unorcid.org/upload/doc_lib/Indonesia%20REDD+%20National%20Strategy.pdf

La mise en place des processus REDD+ sensibles au genre implique une présence, une participation et un engagement significatifs des femmes et des hommes à tous les stades.

18 Pour plus d'informations, voir "2011 Human Development Report", disponible sur : <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2011/>

19 Pour plus d'informations, voir « Lignes directrices du Programme ONU-REDD sur le consentement préalable, donné librement, et en connaissance de cause », disponible sur : http://www.un-redd.org/Launch_of_FPIC_Guidelines/tabid/105976/Default.aspx

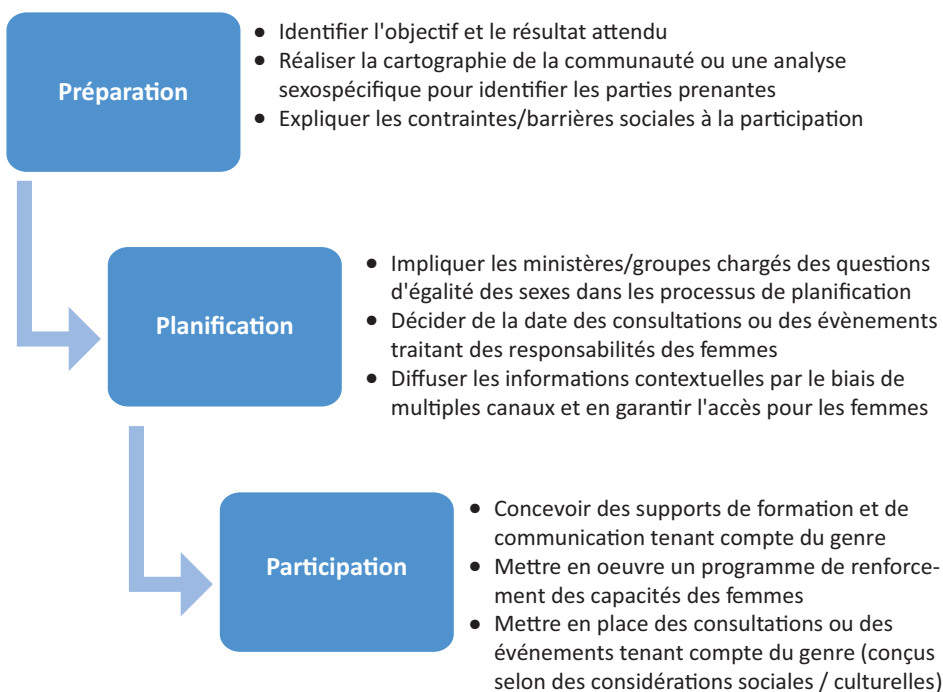
La participation effective des femmes peut être bénéfique non seulement pour les processus spécifiques d'engagement des parties prenantes, tels que les consultations ou le consentement préalable, libre et éclairé, mais aussi pour tous les aspects REDD+, y compris la gouvernance, le suivi, la mesure, la communication et la vérification, les approches nationales des garanties et le partage des bénéfices (voir étape 4). Cette participation requiert à la fois des moyens et l'opportunité d'un engagement actif et durable qui s'étend au-delà de la participation aux réunions et aux consultations et porte sur le renforcement des capacités, l'échange de connaissances et l'engagement dans les programmes et processus nationaux REDD+ (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation).

Mesures à prendre

Comme pour tout processus d'implication des parties prenantes, soutenir la participation effective des femmes exige un environnement propice, le renforcement des capacités et la mise en œuvre des systèmes d'engagement appropriés.

Afin de garantir la participation effective et significative des femmes, il est nécessaire de mettre en place des phases de préparation et de planification, et de prendre des mesures pour garantir que le processus de participation tienne compte des questions de genre. La figure 4 propose certains points pratiques d'entrée en action.

Figure 4 : garantir la participation effective des femmes



D'autres actions supplémentaires ou complémentaires peuvent s'ajouter :

Mesure 1 : identifier toute loi, politique et pratique discriminatoire pouvant limiter la participation des femmes (ceci peut être réalisé dans le cadre d'une analyse sexospécifique plus large, voir étape 1)

Mesure 2 : mobiliser tout nouveau partenaire soutenant la participation des femmes à l'activité forestière et aux processus REDD+ (voir étape 2)

Mesure 3 : garantir que les groupes de femmes concernés, y compris les réseaux des femmes autochtones, ont accès à toutes les informations qui les concernent²⁰, et qu'ils ont la capacité de comprendre les problématiques

Mesure 4 : garantir qu'il existe un environnement propice à la participation active des femmes.

Quelques exemples d'actions (telles que les consultations) permettant de garantir que les femmes sont en mesure de participer aux processus nationaux REDD+ :

- Promouvoir l'équilibre hommes/femmes à l'intérieur des groupes et des ateliers (il est généralement accepté que les femmes doivent représenter au moins 30 % d'une structure pour garantir des résultats effectifs²¹) ;
- Impliquer les femmes dans la conception et la réalisation d'analyses participatives et relatives aux parties prenantes ;
- Étudier la possibilité de créer des groupes et consultations réservés aux femmes (voir encadré 6) ;
- S'assurer que l'information est diffusée auprès des femmes dans leur langue par le biais de différents canaux auxquels les femmes ont accès (y compris radio, internet, dépliants, etc.).

Encadré 6 : groupes et consultations réservés aux femmes

Avantages :

- Un plus grand nombre de femmes et une fréquence de participation plus élevée
- Un aperçu plus précis de l'utilisation de la forêt par les femmes (les groupes mixtes ne permettant pas souvent de leur allouer un temps de parole égal)
- Une confiance accrue des femmes dans le résultat des processus décisionnels

20 Pour plus d'informations, voir « Garantir l'intégration, la transparence et la reddition de comptes dans les systèmes nationaux de REDD+ : le rôle de la liberté d'information », disponible sur : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=10185&Itemid=53

21 CIFOR, *Gender strategy for the CGIAR Research Program on Forests, Trees and Agroforestry (CRP-FTA)*, avril 2013, disponible sur : http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BCIFOR1303/EnglishSummary.pdf

Inconvénients :

- Peut entraîner une acceptation moindre des conclusions/décisions car seule une partie de la communauté a pris part aux débats
- Peut intégrer une base de connaissances et d'informations moins diversifiée que les groupes mixtes

Actions d'appui

Un critère essentiel à la participation des femmes est le renforcement des capacités avant, pendant et suivant les événements et les consultations. Ce renforcement des capacités peut 1) garantir aux femmes l'accès à toutes les informations contextuelles pertinentes, 2) garantir que l'information est présentée de façon à être comprise par tous les participants, 3) présenter des propositions de processus décisionnels et identifier les points d'entrée, et 4) accroître les compétences en communication (le cas échéant) des femmes pour augmenter la portée de leurs messages.

Identifier et rendre accessibles les ressources en vue du renforcement des capacités et de la participation locale aux processus REDD+, notamment des femmes et groupes de femmes, pourrait permettre de faciliter et de fournir des informations sur lesquelles pourraient s'appuyer les actions dans le pays et les processus nationaux REDD+ sensibles au genre. De plus, la création de partenariats avec des processus d'engagement des femmes ou des organismes de représentation des femmes peut faciliter la mobilisation et la diffusion des informations appropriées. En l'état, il s'avèrera utile de se référer au texte relatif aux réseaux et partenariats présenté à l'étape 2.

Lectures recommandées

Programme ONU-REDD, « Lignes directrices du Programme ONU-REDD sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause », disponible sur : http://www.un-redd.org/Launch_of_FPIC_Guidelines/tabid/105976/Default.aspx

FAO, « Gender Analysis and Forestry Training Package », disponible sur : <http://foris.fao.org/static/pdf/gender/tr-e01/tr-e01.2.pdf>

Convention sur la diversité biologique, « Intégration des questions d'égalité des sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique », disponible sur : <http://www.cbd.int/doc/training/nbsap/b9-train-gender-fr.pdf>

Société financière internationale, « Dialogue avec les parties prenantes : le manuel des bonnes pratiques pour les entreprises réalisant des affaires sur les marchés en développement » (p. 56 - 62), disponible sur : http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/ifc+sustainability/publications/publications_handbook_stakeholderengagement_wci_1319577185063

WOCAN, « How Bringing Gender Perspectives into REDD+ Policies Could Enhance Effectiveness and Empowerment », disponible sur : <http://www.wocan.org/resources/wocan-policy-brief-how-bringing-gender-perspectives-redd-policies-could-enhance>



ÉTAPE 4 : STRATÉGIE REDD+ TENANT COMPTE DU GENRE



Questions abordées dans l'étape 4 :



Pourquoi l'aspect genre doit-elle être "intégré" aux processus nationaux stratégiques REDD+ ?



Quels sont les points d'entrée essentiels pour garantir la sensibilité des stratégies REDD+ au genre ?



Quelles mesures peuvent être prises pour préparer un partage des bénéfices sensible au genre ?

« Afin de s'assurer que les systèmes et les programmes REDD+ nationaux sont inclusifs et résilients, une attention particulière doit être accordée aux rôles, aux besoins et aux contributions spécifiques des femmes et des hommes à toutes les étapes d'élaboration des politiques et des programmes, depuis la conception à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre²². »

« Plus de la moitié des revenus des femmes des communautés forestières peuvent être générés par leurs activités forestières, contre un tiers environ pour les hommes²³. »

22 Programme UN-REDD, UN-REDD FPIC Guidelines, janvier 2013, disponible sur : http://www.un-redd.org/Launch_of_FPIC_Guidelines/tabid/105976/Default.aspx

23 CIFOR, *Gender in the CGIAR Research Program on Forests, Trees and Agroforestry: A summary of the strategy for research and action*, Note d'information n° 16, février 2013, disponible sur : http://www.cifor.org/publications/pdf_files/infobrief/4032-infobrief.pdf

Principe

Comme le souligne la partie Présentation, ce document n'est pas destiné à donner un aperçu exhaustif de toutes les actions possibles pour garantir les processus REDD+ sensibles au genre. Cela étant, cette étape vise à sensibiliser à la nécessité de garantir la prise en compte (ou « intégration ») des questions liées au genre dans la préparation et l'instauration des stratégies nationales REDD+. Garantir cette prise en compte dans les composantes essentielles de la REDD+ contribuera à son tour à l'obtention de processus et de résultats REDD+ effectifs et durables.

La stratégie nationale REDD+ dépend du contexte propre au pays concerné. Toutefois, certaines composantes seront intégrées à la plupart des stratégies REDD+. Cette étape aborde quelques-unes de ces composantes illustrées par quelques cas pratiques et propose quelques points d'entrée concrets pour les actions. Le partage des bénéfices sera très largement abordé, étant donné que la REDD+ ne peut s'inscrire dans la durée que s'il génère et répartit les bénéfices de manière transparente, équitable et sensible au genre.

Gouvernance nationale de la REDD+

Un point d'entrée essentiel pour faire avancer les processus REDD+ sensibles au genre est la gouvernance nationale, autant que les politiques, lois et règlements en vigueur. Ainsi, si des mesures sont prises spécifiquement pour revoir le cadre juridique, et si la réforme des régimes fonciers fait partie des processus nationaux REDD+, il sera nécessaire de prendre des mesures garantissant que ce processus tient compte de l'aspect genre. De plus, les structures de gouvernance pour la REDD+ devront être redevables et encourager la transparence et l'accès à l'information de toutes les parties prenantes²⁴.



© FAO/Supratim Bhattacharjee

24 Programme ONU-REDD, *Garantir l'intégration, la transparence et la reddition de comptes dans les systèmes nationaux de REDD+ : le rôle de la liberté d'information*, janvier 2013, disponible sur : http://www.un-redd.org/Transparent_Management_REDD_Funds/tabid/54009/Default.aspx

Exemple concret : garantir la prise en compte du genre lors de la résolution des problèmes de gouvernance REDD+

L'évaluation participative de la gouvernance (EPG) de la REDD+ est un processus inclusif réunissant différentes parties prenantes issues du gouvernement, de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire dans le but d'analyser l'état actuel de la gouvernance et de générer des informations fiables et crédibles sur la gouvernance pour en suivre les progrès, qui serviront par la suite à éclairer et appuyer les politiques, la planification et les stratégies du gouvernement, et agir ainsi comme point de départ à la réforme de la gouvernance. En Indonésie, l'EPG comprenait des indicateurs sensibles aux questions de genre et a analysé les informations relatives à la dimension genre des forêts et des tourbières, de la planification de l'utilisation de la terre, du régime foncier et des questions de gouvernance locale. L'égalité entre les sexes a également été prise en compte lors de la composition des groupes de parties prenantes impliquées.

Sources : Programme ONU-REDD, *Participatory Governance Assessment for REDD+ (PGA) Fast Facts*, juin 2013, disponible sur : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=10404&Itemid=53 et Programme ONU-REDD, *2012 Indonesia Forest, Land and REDD+ Governance Index*, juin 2013, disponible sur : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=10777&Itemid=53

Une économie verte sensible au genre

Considérant que les processus REDD+ ont le potentiel de générer de nombreux bénéfices sociaux et environnementaux, ils pourraient, sur le plan national, être le moteur de transformations et promouvoir une économie à faibles émissions de carbone, ou « économie verte ». En outre, les initiatives REDD+ pourraient aussi contribuer à créer des « emplois verts » qui constitueraient un point d'entrée essentiel à l'utilisation du savoir-faire des femmes et au développement d'opportunités pour les groupes marginalisés. À titre d'exemple, la stratégie REDD+ en Indonésie souligne l'importance de l'économie verte et le besoin de changements de la culture et des pratiques professionnelles en usage dans le secteur forestier, et, à cet égard, le premier principe applicable est « la sensibilité au genre²⁵ ».

Approche des garanties sensible au genre

Une approche nationale des garanties sensible au genre est un autre point d'entrée visant à s'assurer que les activités REDD+ bénéficient aux individus et à l'environnement et ne

leur « portent pas préjudice »²⁶. Une telle approche, tenant compte de l'ensemble des utilisateurs de la forêt (dont les femmes, premières concernées) contribuera à promouvoir la durabilité de la REDD+, et permettra de garantir aux utilisateurs l'absence de préjudices et l'accès aux bénéfices. Des orientations et les méthodes pour soutenir les pays dans cet exercice sont en cours de création. À titre d'exemple, WEDO, en partenariat avec l'initiative Standards sociaux et environnementaux REDD+ (REDD+SES), a publié un document expliquant comment prendre en compte les questions de genre dans le cadre de la REDD+ par l'exploitation des garanties et des standards sociaux et environnementaux²⁷.

Exemple concret : approches des garanties sensible au genre

Le Programme ONU-REDD Indonésie soutient l'intégration de l'aspect genre dans l'approche nationale des garanties. Un projet de cadre de sauvegarde de l'égalité entre les sexes a été préparé, et l'aspect genre a ensuite été intégré dans les principes, critères et indicateurs de garanties du gouvernement en Indonésie, (PRISAI : Prinsip, Kriteria, Indikator Safeguard Indonesia). Le Programme ONU-REDD Indonésie a soutenu l'engagement à ce processus de deux groupes de femmes, Solidaritas Perempuan et Indigenous Women of AMAN. Ces deux ONG ont pris part aux consultations pour PRISAI et communiqué leurs observations détaillées sur l'aspect genre, dont la plupart ont été intégrées aux garanties.

Source : Programme ONU-REDD, *Integrating gender into REDD+ safeguards implementation in Indonesia*, novembre 2012, disponible sur : <http://wocan.org/sites/drupal.wocan.org/files/Integrating%20Gender%20Into%20REDD%2B%20Safeguards%20Implementation%20in%20Indonesia.pdf>

Suivi, mesure, notification et vérification (MNV) sensible au genre

Les pays REDD+ sont censés produire, parmi d'autres éléments-clefs essentiels, « un système national de surveillance de la forêt solide et transparent pour le suivi et le compte-rendu des activités²⁸ ». La fonction de suivi du système national de surveillance de la forêt (NFMS) est avant tout un outil national permettant aux pays d'évaluer un grand nombre d'informations sur la forêt, notamment dans le contexte des activités REDD+. La

26 Programme ONU-REDD, *Putting REDD+ Safeguards and Safeguard Information Systems into Practice*, disponible sur : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=9167&Itemid=53

27 La publication, qui se compose de deux livrets, présente les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la recherche-action menée dans les pays participant au projet REDD+SES. Le livret 2 comporte une liste de contrôle accessible aux pays qui utilisent REDD+SES ou aux autres pays qui développent des approches nationales de garanties et des normes. Pour plus d'informations, voir « From research to action, leaf by leaf: getting gender right in REDD+ SES », disponible sur : <http://www.wedo.org/?p=11049>

28 Décision 1/CP.16, section C, paragraphe 71 (<http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>)

fonction M&MRV pour REDD+, quant à elle, porte sur l'estimation et la communication internationale des émissions et absorptions du secteur forestier au niveau national. Comme pour les autres éléments-clefs des initiatives REDD+, l'aspect genre devra être pris en compte dans le contexte NFMS. Des activités à cette fin sont déjà en cours de réalisation. À titre d'exemple, certains partenariats, la société civile et des groupes de peuples autochtones mènent actuellement des actions de sensibilisation aux contributions qu'ils peuvent apporter à la surveillance des ressources forestières et à l'application de méthodes et outils de surveillance sensibles au genre dans le cadre de la REDD+.

Exemple concret : sensibilisation au suivi et à la MNV sensible au genre

À titre d'exemple, la Fondation Tebtebba (Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques) et d'autres membres du partenariat *Indigenous Peoples' Partnership on Forests and Climate Change* mènent des actions de sensibilisation aux besoins de développer les outils REDD+ de suivi des peuples autochtones tenant compte du genre. Ce partenariat a organisé un atelier de formation sur « peuples autochtones et mesure, notification et vérification (MNV) tenant compte du genre ». Les participants à l'atelier ont évoqué les concepts, outils, instruments et standards MNV ainsi que les garanties environnementales et sociales et principes essentiels nécessaires à la conduite des processus MNV tenant compte du genre sur les peuples autochtones.

Source : Riamit S. et Tauli-Corpus V., *Indigenous Peoples' Perspectives and Activities in Monitoring, Reporting, and Indicators Development for REDD+ and A Review of the MRV Concepts, Tools and Instruments*, disponible sur : <http://www.forestcarbonpartnership.org/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Feb2011/Indigenous%20Peoples'%20Perspective%20on%20Community%20based%20MRV%20for%20Social%20and%20Enviromental%20Standards.pdf>

Partage des bénéfices tenant compte du genre

L'obtention d'un soutien sur le long terme pour les processus nationaux REDD+ est souvent liée à leur capacité à prouver les bénéfices pour les populations pauvres en milieu rural. Étant donné que les femmes dépendent généralement plus que les hommes sur la forêt²⁹ et que les femmes en milieu rural s'investissent dans de multiples activités économiques indispensables à la survie des foyers défavorisés³⁰, la prise en compte du genre tout au long du processus de définition et de partage des bénéfices REDD+ est un point d'entrée

29 PNUD, *Rapport sur le développement humain 2011*, disponible sur : http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/HDR/2011%20Global%20HDR/French/HDR_2011_FR_Complete.pdf

30 Portail sur la pauvreté rurale, Fonds international de développement agricole, « Gender and rural poverty », disponible sur : <http://www.ruralpovertyportal.org/topic/home/tags/gender>

critique doté d'une forte justification politique. L'importance des bénéficiaires tenant compte du genre et l'égalité d'accès aux bénéfices issus de la REDD+ font aussi partie intégrante des directives de préparation de la R-PP³¹.

Lors des débats sur le partage des bénéfices issus de REDD+, certains termes sont utilisés de façon interchangeable. L'encadré 7 montre comment les termes sont utilisés dans ce document.

Encadré 7 : partage des bénéfices issus de REDD+

Le partage des bénéfices se réfère à l'engagement visant à remettre aux participants désignés ou communautés affectées certains bénéfices monétaires ou en nature. Une part du revenu gagné par l'État est remise aux communautés locales par le biais d'un système direct et/ou indirect de partage des bénéfices. Le partage direct de bénéfices se fait sous forme de paiements en numéraire aux individus et aux communautés, tandis que le partage indirect comprend des bénéfices autres qu'en numéraire, dont des infrastructures ou installations collectives et des activités de développement local.

Source : Mwayafu, D., Kimbowa, R. and Graham, K., *A Toolkit to Assess Proposed Benefit Sharing and Revenue Distribution Schemes of Community REDD+ Projects*, 2011, disponible sur : http://theredddesk.org/sites/default/files/resources/pdf/2012/benefit_sharing_toolkit.pdf

Mécanisme de partage des bénéfices

Le mécanisme de partage des bénéfices constitue l'éventail des moyens institutionnels et des structures et instruments gouvernementaux qui répartissent les finances et les autres bénéfices nets des programmes REDD+.

Source : CIFOR, *Analysing REDD+: Challenges and choices*, 2012, disponible sur : http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BAngelsen120108.pdf

31 Veuillez consulter l'annexe 2 de cette note pour en savoir plus sur les exigences liées à la sexospécificité dans le modèle R-PP.

Exemple concret : partage de bénéfices tenant compte du genre

Lors de son travail de préparation à la REDD+, le Viet Nam a effectué des recherches préliminaires sur la façon dont les multiples bénéfices pouvaient être intégrés dans la conception d'un futur mécanisme de répartition des bénéfices. Le genre était l'un des facteurs pris en compte dans le « coefficient R », qui détermine l'attribution des incitations positives dans un cadre prenant en considération les conditions locales. Les autres facteurs pris en compte étaient le revenu, l'origine ethnique, la biodiversité, la ligne de partage des eaux, et l'impact sur l'accessibilité et la protection des ressources. Les premiers commentaires des parties prenantes mentionnent qu'un coefficient R simplifié serait préférable. Toutefois, il est prévu de développer, étudier et piloter avec les parties prenantes la conjonction de ces facteurs lors de la phase 2 du programme ONU-REDD au Vietnam.

Mesures à prendreÉlaboration d'un cadre institutionnel pour le partage des bénéfices REDD+

La préparation du partage de bénéfices issus de la REDD+ sensible au genre nécessite impérativement de collecter et de diffuser les informations sur la façon dont les femmes et les hommes utilisent la forêt ainsi que sur les droits d'utilisation formels et informels. La plupart de ces informations peuvent être collectées par le biais d'un partenariat avec des experts en genre et le secteur forestier, ou peuvent être obtenues par une analyse sexospécifique (voir étape 1).

D'où l'utilité des actions suivantes :

Mesure 1 : lors de l'identification des entités qui risquent de supporter des coûts résultant du programme REDD+, déterminer les groupes de femmes pertinents et toute vulnérabilité des femmes comme des hommes

Mesure 2 : évaluer les impacts éventuels d'un mécanisme de partage des bénéfices sur les rôles et responsabilités de chaque sexe

Mesure 3 : tenir compte du régime foncier formel et informel, de l'utilisation de la forêt et de l'accès aux ressources lors de la désignation des bénéficiaires

Mesure 4 : engager les femmes et les groupes de femmes au sein des débats sur le partage des bénéfices

Mesure 5 : s'assurer que le mécanisme de partage des bénéfices s'appuie sur des données ventilées par sexe

Dans certains cas, le cadre institutionnel en vigueur dans un pays constitue un point de départ utile pour un partage de bénéfices issus de la REDD+ tenant compte du genre. Si les questions suivantes appellent à une réponse affirmative, elles constituent un bon indicateur de la prise en compte de l'aspect genre :

- Le régime foncier et le système d'utilisation des ressources sont-ils équitables en termes d'égalité des sexes ?
- La transparence est-elle de mise en termes de transferts financiers vers les communautés et en leur sein ?
- Existe-t-il une législation nationale forte sur l'égalité des sexes dans les évaluations d'impact environnementaux ?
- Existe-t-il un système juste et accessible pour gérer les doléances et les conflits ?
- Les femmes jouissent-elles des mêmes droits sur les ressources reconnus par la loi que les hommes ?

Dans le cas où les questions ci-dessus appellent à une réponse négative, il peut s'avérer utile d'examiner le processus national REDD+ pour évaluer s'il est possible d'améliorer la gouvernance relative à REDD+.

Actions d'appui

Comme indiqué précédemment, l'attribution des ressources financières adéquates à la participation effective des femmes durant les phases de conception, de mise en œuvre, de surveillance et d'évaluation, est une condition préalable requise dans les processus REDD+ sensibles au genre, d'autant plus importante pour garantir que toutes les composantes-clefs de la stratégie REDD+ sont sensibles au genre. Les enseignements tirés du domaine du développement montrent que lorsque des activités tenant compte du genre sont élaborées et approuvées, elles améliorent rarement l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes car les ressources financières consacrées à leur mise en œuvre sont ensuite insuffisantes. Les stratégies budgétaires tenant compte du genre permettent d'identifier ces écarts financiers et de mettre l'accent sur le reclassement prioritaire des ressources financières au sein de ces activités plutôt que de simplement augmenter globalement les dépenses. En procédant ainsi, ces approches permettent de garantir que les activités tenant compte du genre ont le soutien financier approprié pour être efficaces.

Pour toute information complémentaire sur le financement des processus REDD+ sensible au genre, voir l'encadré 8.

Encadré 8 : le financement des processus REDD+ sensibles au genre

Pour garantir que toutes les composantes-clefs des stratégies nationales REDD+ tiennent compte du genre, des ressources financières appropriées doivent être attribuées aux activités relatives à l'aspect genre.

Les procédés pour y parvenir sont : 1) créneaux de financement dédiés aux activités de genre et aux groupes de femmes, 2) fonds affectés à l'égalité entre les sexes au sein de chaque créneau de financement REDD+, 3) critères par sexe de l'attribution des fonds et 4) financement tenant compte du genre.

Ressources relatives à cette question :

- ONU-Femmes, « Gender Responsive Budgeting », disponible sur : www.gender-budgets.org
- PNUD, « Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans le financement de la lutte contre les changements climatiques », (Encadré 7, « Budgétisation tenant compte des questions de genre », p.34), disponible sur : http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/gender_and_environmentenergy/ensuring_gender_equityinclimatechange/financing/
- Groupe de travail du GGCA sur le financement de la lutte contre le changement climatique et Heinrich Boell Foundation of North America, « Operationalizing a Gender-Sensitive Approach in the Green Climate Fund », disponible sur : http://gender-climate.org/Content/Docs/GGCA_Operationalize_Gender-Sensitive-Approach_GCF_Final.pdf
- The Voluntary REDD+ Database, Information on REDD+ Funding, disponible sur : <http://reddplusdatabase.org>

Lectures recommandées

Programme ONU-REDD, « Principes et critères sociaux et environnementaux du Programme ONU-REDD », disponible sur : http://www.un-redd.org/Multiple_Benefits_SEPC/tabid/54130/Default.aspx

Programme ONU-REDD (PNUD), « Safeguards Policy Brief », disponible sur : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=9167&Itemid=53

FAO, Base de données Genre et le droit à la terre, disponible sur : <http://www.fao.org/gender/landrights/fr/>

FAO, « Governing Land for Women and Men », disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/017/i3114e/i3114e.pdf>

ONU-Habitat, Global Land Tool Network, disponible sur : <http://www.gltn.net/>

WEDO/ REDD+ SES, « From research to action, leaf by leaf: getting gender right in REDD+ SES », disponible sur : <http://www.wedo.org/?p=11049>



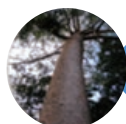
ÉTAPE 5 : SUIVI ET COMPTE-RENDU DE L'INTÉGRATION DU GENRE



Questions abordées dans l'étape 5 :



Comment les processus tenant compte du genre peuvent-ils être suivis ?



Quelle est la différence entre les indicateurs sexospécifiques et les indicateurs asexués ?



Quels sont les exemples d'indicateurs sexospécifiques "SMART" ?

« La communauté internationale toute entière (...) doit continuer d'accroître considérablement les investissements en faveur des femmes et des filles. (...) Nous devons créer des mécanismes de suivi de l'investissement en termes d'égalité des sexes. Nous devons surveiller et rendre compte régulièrement des affectations de ressources³². »

Principe

Afin d'évaluer l'efficacité des actions visant à rendre les processus REDD+ réellement sensibles au genre, il est impératif de s'assurer que les questions liées à l'égalité des sexes sont intégrées aux indicateurs, aux objectifs et aux cibles. Pour ce faire, la sensibilité des

32 Commentaires de Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies, lors de l'événement interorganisations marquant la Journée internationale de la femme : « Investing in Women and Girls », disponible sur : <http://www.wedo.org/wp-content/uploads/ban-ki-moon-statement-2008-iwday.pdf>

processus REDD+ a l'aspect genre devra être régulièrement abordée dans le suivi et les rapports afin de la renforcer grâce à des processus de gestion adaptative³³.

Un suivi et une évaluation efficaces sont néanmoins tributaires d'une collecte des données appropriées au cours du processus de définition d'une référence de base sexospécifique. À cet égard, il peut s'avérer utile de se référer à l'étape 1 « création d'une base de référence par le biais d'une analyse sexospécifique ».

Le suivi et le compte-rendu de la prise en compte du genre par les processus REDD+ peuvent se décomposer en deux objectifs principaux :

1. Évaluer si les femmes bénéficient des processus REDD+. Cette attention particulière sur les femmes est nécessaire du fait qu'elles sont traditionnellement marginalisées dans les activités sociales, économiques et politiques.
2. Évaluer la portée de la contribution des processus REDD+ à l'égalité des sexes.

Afin de s'assurer que les processus nationaux REDD+ sont évalués sur la base de ces deux objectifs, le suivi devra prendre en compte des questions telles que l'accès et les droits des femmes et des hommes aux ressources et aux services, les objectifs liés à la participation et à la prise de décision ainsi que la collecte de données ventilées par sexe sur l'emploi, le revenu et la réduction de la pauvreté.

Afin d'évaluer si les objectifs ont été réalisés, il est crucial de déterminer des indicateurs spécifiques et mesurables. Au moment de définir les indicateurs REDD+, il est important de reconnaître les indicateurs « tenant compte du genre » qui établissent des différences entre les sexes et les justifient, et les « indicateurs asexués », qui ignorent les questions sexospécifiques importantes et cachent donc souvent des inégalités de tout genre.

Exemples d'indicateurs asexués :

- Données (p. ex. nombre de participants aux réunions ou d'individus consultés) non ventilées par sexe ;
- Terminologie homogène telle que « participation des parties prenantes », « implication de la communauté » et « peuples autochtones », qui ne fait pas de distinction claire entre les différents types de parties prenantes au sein du groupe, et ne désagrège pas ces données (entre femmes, hommes, filles et garçons) ;
- Indicateurs qui ne mesurent que le travail officiel rémunéré et l'emploi, et négligent la prise en compte des secteurs informels³⁴.

33 Pour les pays partenaires d'ONU-REDD disposant de Programmes nationaux, un compte-rendu de l'intégration des questions de genre est généralement publié sur une base trimestrielle et annuelle, sous forme de rapports de suivi trimestriels conformément aux obligations de rapport du Programme ONU-REDD.

34 Les femmes participent généralement aux secteurs économiques informels plutôt que formels. Ainsi, mesurer seulement le secteur formel empêche de rendre compte de l'essentiel du travail et de l'emploi des femmes.

Exemples d'indicateurs tenant compte du genre :

- Pourcentage de femmes/hommes impliqués dans un processus ;
- Nombre de femmes ayant des responsabilités dans les structures décisionnelles REDD+ et impliquées dans les processus de prise de décision ;
- Nombre d'heures passées par les femmes sur un travail non rémunéré tel que la garde d'enfants, le ménage, les soins aux personnes âgées et le travail communautaire ;
- Nombre d'heures passées par les femmes dans les activités de subsistance.

Globalement, les indicateurs tenant compte du genre se basent sur des données désagrégées par sexe, privilégient les réalisations et les résultats et répondent aux critères SMART(ER)³⁵.

Exemple concret : liste de contrôle pour soutenir le suivi, l'évaluation et la communication tenant compte du genre

Lowering Emissions in Asia's Forests (LEAF, financé par USAID) a élaboré une liste de contrôle permettant d'intégrer les questions sexospécifiques à l'ensemble de ses programmes d'investissement. Cette liste comprend des questions, des indicateurs et des données-clefs visant à garantir que les méthodes de suivi, d'évaluation et de compte-rendu tiennent compte du genre quelques exemples utilisés dans la conception du projet :

Questions

- Les écarts entre les sexes ont-ils été identifiés ?
- L'objectif de l'intervention proposée est-il destiné à corriger les écarts entre les sexes ?
- Les interventions proposées ont-elles été discutées avec un conseiller spécialiste de l'égalité entre les sexes ?
- Les suggestions de ce conseiller ont-elles été intégrées ?

Indicateurs

- Incidence de la consultation avec le conseiller spécialiste de l'égalité entre les sexes
- Nombre d'interventions intégrant les aspects genre dans leur conception, assignant les ressources et attribuant des responsabilités pour traiter les problématiques.

35 Les indicateurs SMART sont : Specific, Measurable, Attainable, Relevant, Time-bound (Evaluate, Re-evaluate) (spécifique, mesurable, réalisable, pertinent, daté, (évaluer, réévaluer)).

Sources des données

- Procès-verbal des réunions de consultation commune
- Note succincte/agenda, programme, plans trimestriels, plans de travail par pays.

Termes de référence pour les évaluations de recherche, rapport de pré-évaluation sur l'intégration du genre accord/plans d'intégration du genre

Source : LEAF, Gender Mainstreaming Strategy & Checklist, août 2012, disponible sur : http://www.leafasia.org/sites/default/files/resources/Gender_LEAF_StrategyMainstreaming_Final20120831.pdf

Mesures à prendre

Afin de garantir le suivi et l'évaluation appropriés de la prise en compte du genre par les processus REDD+, les préparations devraient intervenir lors de la collecte des données de référence, la définition des objectifs et des finalités, la collecte de données et la gestion adaptative. D'où les actions suivantes suggérées (voir aussi étape 1) :

Mesure 1 : collecter des données ventilées par sexe pour fixer une référence de base de prise en compte du genre

Mesure 2 : réaliser une analyse sexospécifique préliminaire

Mesure 3 : fixer des objectifs sexospécifiques

Mesure 4 : concevoir des outils de collecte régulière de données

Mesure 5 : évaluer les données et adapter le projet si nécessaire

Voici quelques exemples d'indicateurs potentiels de la prise en compte de l'aspect genre par les processus REDD+³⁶ :

- Pourcentage de femmes dans les structures décisionnaires REDD+ au niveau national ;
- Pourcentage de femmes élues/nommées aux comités de gestion de la forêt ;
- Pourcentage de femmes dans les zones de programme qui ont un contrôle (droits étendus) sur la forêt, l'agroforesterie et les ressources arboricoles aux niveaux du ménage et de la communauté ;

36 Pour plus d'informations, voir les publications suivantes : CIFOR, *Gender strategy for the CGIAR Research Program on Forests, Trees and Agroforestry (CRP-FTA)*, avril 2013, disponible sur : http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BCIFOR1303/EnglishSummary.pdf et Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes, *Review of the Implementation in the EU of area K of the Beijing Platform for Action: Women and the Environment*, 2012, disponible sur : <http://eige.europa.eu/content/document/gender-equality-and-climate-change-report>

- Nombre de femmes rendues autonomes pour planter et gérer les forêts et gérer les ressources agroforestières et arboricoles ;
- Part de la baisse des disparités en termes de revenus entre hommes et femmes.

Exemples de questions indicatives ³⁷ :

- Y aura-t-il des effets négatifs sur la capacité des femmes et des hommes à continuer à répondre à leurs besoins quotidiens de base ou à tirer un revenu des ressources naturelles ?
- Le projet réduit-il l'accès des femmes à la terre pour les cultures vivrières ou commerciales ?
- L'impact des nouvelles technologies a-t-il été débattu avec les femmes ?
- Le volume de travail des femmes et des hommes a-t-il augmenté suite à leur implication dans le programme/projet ?
- Les hommes et les femmes ont-ils une égalité d'accès aux bénéfices ?
- Les groupes de femmes ou d'hommes ont-ils été désavantagés ? Si oui, les raisons en sont-elles claires et acceptables, et quelles mesures correctives peuvent être prises ?

En outre, il sera nécessaire de veiller à ce que les indicateurs relatifs aux peuples autochtones tiennent compte du genre ; cela pourra se faire par le renforcement de la sensibilisation des peuples autochtones aux indicateurs tenant compte du genre et l'augmentation de la capacité des femmes autochtones à participer aux processus de détermination des indicateurs.

Actions d'appui

Collecter un certain nombre d'indicateurs tenant compte du genre aux niveaux national et infranational peut contribuer à établir une référence de base et à identifier quels buts et objectifs peuvent déjà être suivis. Les processus REDD+ tenant compte du genre étant souvent en phase avec des stratégies ou des plans de développement plus vastes, cette liste d'indicateurs peut aussi aider à éviter les chevauchements et garantir leur efficacité.

Les actions complémentaires comme l'obtention de partenariats et de réseaux, ou encore la mobilisation de spécialistes de l'égalité des sexes pour contribuer au développement d'indicateurs sexospécifiques (voir étape 2) peut améliorer l'exactitude et la pertinence des indicateurs. Les groupes de femmes et d'autres parties prenantes spécialistes de l'égalité des sexes peuvent aussi contribuer à collecter les données et à vérifier les résultats.

37 OCDE, *Land and Environment: Environment, Gendernet Practice Notes*, 1997, disponible sur : <http://www.oecd.org/social/gender-development/44853897.pdf>

Lectures recommandées

PNUD, « How to Integrate Gender into Monitoring and Evaluation », disponible sur : <http://europeandcis.undp.org/files/uploads/Mozur/Gender%20and%20Monitoring%20Evaluation%20Toolkit%20Excerpt%20World%20Bank.pdf>

PNUD, « Measuring Democratic Governance, A Framework for Selecting Pro-Poor and Gender Sensitive Indicators » disponible sur : http://www.undp.org/content/rbas/en/home/presscenter/events/2012/November/regional_governance_week/jcr_content/centerparsys/download_12/file.res/Measuring%20Democratic%20Governance_English%20Paper.pdf



ANNEXE 1 : OBLIGATIONS / ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX PRENANT EN COMPTE LE GENRE

<p>Déclaration universelle des droits de l'homme</p>	<p>L'article 2 reconnaît que les hommes et les femmes sont différents mais défend leur droit à l'égalité devant la loi et à être traités sans discrimination.</p>
<p>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)</p>	<p>Connue également sous le nom de Déclaration internationale des droits des femmes, la Convention, à laquelle 185 États ont adhéré, définit ce qui constitue la discrimination à l'égard des femmes et ébauche un programme d'action nationale pour mettre fin à cette discrimination. Elle privilégie l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de la vie. L'article 14 souligne en particulier que les femmes en milieu rural ont un rôle significatif à jouer dans la survie économique de leurs familles, autant que le droit de participer à toutes les activités de la communauté et à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement à tous les niveaux.</p>
<p>Déclaration et programme d'action de Beijing</p>	<p>Adopté par les gouvernements à la 4^e conférence mondiale sur les femmes en 1995, ce document présente les engagements gouvernementaux visant à renforcer les droits des femmes.</p>
<p>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</p>	<p>Les articles 2, 22 et 25 attirent l'attention sur les droits et besoins spécifiques des femmes, et les mesures garantissant que les femmes autochtones sont protégées contre toutes les formes de violence et de discrimination.</p>
<p>Conseil de sécurité des Nations Unies</p>	<p>Les résolutions 1325, 1820, 1888, 1889 et 1960 reconnaissent que la guerre affecte différemment les hommes et les femmes et souligne la nécessité d'accroître le rôle des femmes dans la prise de décisions relatives à la prévention et à la résolution des conflits.</p>

<p>Objectifs de développement du millénaire</p>	<p>L'objectif 3 vise à promouvoir l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes. La cible 3.A vise à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.</p>
<p>Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)</p>	<p>Les références à l'intégration du genre et à la participation des femmes font partie d'un certain nombre de décisions, notamment pour la REDD+ sur l'utilisation de systèmes permettant de fournir des informations sur la façon dont les garanties sont prises en compte pour respecter le genre.</p>
<p>Résultats Rio + 20</p>	<p>Reconnaît le caractère fondamental de l'égalité des sexes et contient une section sur l'égalité des sexes et sur l'autonomisation des femmes soutenant la participation, l'accès, l'absence de discrimination et la communication des informations.</p>

ANNEXE 2 : EXIGENCES LIÉES AU GENRE DANS LE R-PP

Le modèle du Plan de préparation à la REDD+ (R-PP) ³⁸ est destiné à aider les pays à se préparer à s'engager dans REDD+, sous l'égide du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) ou du programme ONU-REDD. Il comporte plusieurs références aux préoccupations liées au genre, aux risques liés au genre et à la répartition inégale des bénéfices, aux disparités ainsi qu'à l'importance des femmes dans la préparation à la REDD+. Les références suivantes sont tirées de la version 6 du 4 avril 2012.

Analyse sexospécifique et cartographie des parties prenantes

L'importance de l'analyse des questions de genre dans le cadre de la cartographie des parties prenantes est soulignée à plusieurs endroits du R-PP : dans les directives globales relatives à la préparation d'une R-PP (point 9, page 6), ou dans les éléments 1b, 1c et 2d (pages 21 à 26 et 46). Le modèle R-PP souligne en particulier que le fait d'évaluer « les risques liés aux questions liées au genre et les bénéfices potentiels, et les opportunités » des options stratégiques REDD+ (page 46) est une bonne pratique. Il exige spécifiquement des pays de fournir les données relatives aux régimes fonciers, « différenciées si possible par sexe et origine ethnique » (élément 2a, page 32).

Mobilisation des connaissances sur l'égalité des sexes et création de partenariats

Dans ses lignes directrices applicables à la préparation d'une R-PP, le document indique que les pays doivent identifier les questions liées au genre essentielles et que les institutions ayant un savoir-faire approprié doivent être impliquées (pages 6, 25 et 37). Ces directives mettent en avant l'importance des organisations de femmes parmi les parties prenantes de la R-PP et font ressortir que le point focal national de la REDD+ doit être impliqué dans les débats et partager le R-PP avec les organisations de femmes et les autres parties prenantes (point 11, page 6). Les organisations de femmes sont aussi listées parmi les parties prenantes-clefs pertinentes pour le groupe de travail responsable de gérer la préparation dans un pays (point 1, page 15).

Participation des femmes

En ce qui concerne la participation des femmes, le modèle R-PP prévoit que « les femmes jouent un rôle unique dans la gestion des ressources naturelles dans de nombreux pays, rôle qui a son importance pour la préparation à la REDD+ ». Il souligne en outre l'importance des consultations tenant compte du genre, et que le plan de consultation

38 Pour plus d'informations, voir « Plan de préparation (R-PP) », disponible sur : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=6953&Itemid=53 et ses annexes, disponibles sur : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=6970&Itemid=53

et de participation doit être conçu pour favoriser l'intégration des différents groupes sociaux, dont les femmes (pages 25 et 26). D'après ce modèle, « parfois les groupes différenciés selon le sexe évoluent plus facilement dans des sessions d'échanges réunissant des individus d'un seul sexe, et des traductions sont nécessaires pour les différentes communautés. Il est nécessaire de prendre des dispositions spéciales pour dépasser les normes sociales et les barrières linguistiques pour que le dialogue et la communication soient plus efficaces » (page 21). Concernant l'implication des peuples autochtones, les directives communes au Programme ONU-REDD et au FPCF sur l'engagement des parties prenantes dans le cadre de la préparation à la REDD+ indiquent qu'il est « important de garantir que les consultations tiennent compte du genre » et que le choix des partenaires devrait « prendre en compte les groupes souvent marginalisés au sein de leurs propres communautés, notamment les femmes et les jeunes » (annexe B, pages 10 et 13).

Les considérations de genre destinées aux mécanismes de plainte

La participation des femmes est aussi prise en compte dans les mécanismes de plainte, pour lesquels la R-PP dispose que « le cas échéant, le mécanisme de plainte devra prévoir des dispositions spéciales pour les femmes et les jeunes » (page 17).

Partage des bénéfices tenant compte du genre

L'importance de bénéfices tenant compte du genre et l'égalité d'accès aux bénéfices issus de la REDD+ fait aussi partie des directives de préparation de R-PP. Ces directives appellent les pays à « identifier les préoccupations genre essentielles, notamment les risques potentiels liés au genre ou la répartition inégale des bénéfices (...) » et stipulent que « les opportunités ciblées devraient être identifiées pour contribuer à réduire les disparités entre les sexes en termes d'accès et de bénéfices issus des interventions de la REDD+ » (point 9, page 6).

Secrétariat du Programme ONU-REDD

International Environment House,
11-13 Chemin des Anémones,
CH-1219 Châtelaine, Geneva, Switzerland.

un-redd@un-redd.org

www.un-redd.org

